

AR PREFECTURE

016-211601687-20190927-20190905D-DE
Reçu le 30/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-neuf

En exercice : 14

Le 27 septembre à 18 heures 30

Présents : 11

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 13

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2019

PRESENTS : MMES MALLAH – MOUNIER

MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – FAURE – SAVIN –

SUTRE

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – LEVIN

M ESTIENNE

POUVOIRS :

MME LEVIN a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

M ESTIENNE a donné pouvoir à M SAVIN

M SUTRE a été nommé secrétaire.

2019-09-05 D :

Objet : Choix du fournisseur pour le contrat d'assurance des agents CNRACL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion, gestionnaire du contrat d'assurance pour les agents CNRACL, l'a informé que l'assureur allait revoir le contrat en cours suite à une importante sinistralité, en conformité avec les clauses du contrat.

Monsieur le Maire indique avoir pris les dispositions nécessaires pour une éventuelle résiliation. Il présente également une autre offre d'un autre organisme.

Monsieur le Maire présente les deux contrats et propose au Conseil Municipal de se positionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, souhaite rompre le contrat actuel avec Grassavoye et contracter avec Groupama.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette affaire.

Fait à Jauldes, le 30 septembre 2019

Le Maire

Eric SAVIN

